# departement DES DEUX-SEVRES

# Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 14 mai 2004

Votants: 39

Convocation du Conseil Municipal : Subventions aux Unions locales des Syndicats

le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 18 mai 2004

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN

## <u>Présents</u>:

#### Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

#### Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

## Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU. Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE. Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU. Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

#### Excusés:

### Conseillers:

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004**

**DELIBERATION D20040185** 

### Vie de la Cité

Subventions aux Unions locales des Syndicats

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le mode de répartition des subventions accordées aux Unions locales des Syndicats est en cours de renégociation. Néanmoins, en accord avec ces dernières, il est convenu de reconduire, pour cette année, les subventions 2003 auxquelles il sera ajouté 1,8 %.

Aussi, au titre de l'année 2004 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, je vous propose d'arrêter le montant des subventions à allouer aux Syndicats comme suit :

	Subvention de fonctionnement	Subvention aux frais de gestion Imputation
	Imputation budgétaire	budgétaire
	65.0251.6574 # 01689	65.0251.6474 # 01688
CGT	2 731,29 €	4 336,68 €
CFDT	2 171,39 €	3 448,98 €
FO	1 891,44 €	3 005,14 €
CFTC	1 052,61 €	1 672,57 €
UNSA	631,16 €	1 002,73 €
CGC	569,06 €	902,97 €
SUD	274,86 €	436,72 €
FSU	543,61 €	863,61 €
Comité de Gestion de la		5 085,93 €
Maison des Syndicats		3 005,73 C
T-4-1	0.965.44.6	20 555 22 0
Total	9 865,44 €	20 755,33 €

Le versement des subventions interviendra après la production par les structures locales des organisations syndicales du rapport détaillant l'utilisation de la subvention de fonctionnement allouée, en application de l'article L. 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies.

# LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 6

Pour le Maire de Niort Alain BAUDIN L'Adjoint au Maire

**Guillaume JUIN** 

Ordre du jour